



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 31 MARS 2023 à 20 heures
Date de convocation du Conseil Municipal : 25 mars 2023

PRÉSENTS : Paquerette PEYRIDIEUX, Maire - Marie-Noëlle LAUBA, 1ère Adjointe - Wilfried RIBÉRAUD, 2° Adjoint - Sébastien MARCHEIX, 3° Adjoint - Edith NAUZE - Nicole DUFOSSÉ - Jean-Jacques FUNK - Annick SAMSON – Yannick MALÈVRE – Jackie BRUNEL, Conseillers Municipaux

EXCUSÉS : Véronique BAUDRY, Conseillère Municipale (pouvoir à MN LAUBA)
Patrick DEBOT FUSEAU, Conseiller Municipal
Sébastien CLAVET, Conseiller Municipal délégué à l'Environnement

ABSENT : Didier GADEAUD, Conseiller Municipal

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.
Madame Edith NAUZE est nommée secrétaire de séance.

A l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 2 décembre 2023.

Informations données par Madame le Maire :

- * Madame Sylvie ROGER, agent administratif, n'a pas souhaité renouveler son contrat pour des raisons personnelles.
- * l'éclairage intérieur de l'église a été installé mais n'est pas encore en service.
- * Les tables du foyer rural ont toutes été poncées et revernies par l'entreprise Naji EL GOURCH.
- * Sur la place de la mairie, 5 arbres ont été abattus. Très âgés, il ont été détruits par une bactérie, deux le sont partiellement.
- * Une plainte a été déposée auprès du Tribunal Administratif par un riverain du pont. Il reproche que rien n'a été fait pour stopper le passage des camions sur le pont. Les frais d'instruction du dossier sont entièrement pris en charge par notre assurance.
- * Le dossier des routes mitoyennes est toujours en cours d'étude par les services de l'État.

ORDRE DU JOUR

I – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 (DELIB_2023_1)

Madame LAUBA, 1ère Adjointe, présente le compte administratif 2022 :

Section de fonctionnement :

Dépenses.....	445 048,03 €
Recettes.....	447 409,00 €
Report de l'excédent 2021.....	44 304,42 €
Résultat de clôture : excédent.....	2 360,97 €

Section d'investissement :

Dépenses.....	189 773,34 €
Recettes.....	91 219,52 €
Report de l'excédent 2021.....	71 539,53 €
Résultat de clôture : déficit.....	27 014,29 €

Restes à réaliser : 57 240 € en dépenses : éclairage de l'église et rue des Jardins, ordinateur portable
57 000 € en recettes : subvention ANTS (skate park), subvention éclairage public

Madame le Maire quitte la salle, le compte administratif est soumis au vote.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2022.

II – VOTE DU COMPTE DE GESTION (DELIB_2023_2)

Madame le Maire présente le compte de gestion 2022 établi par le Service de Gestion Comptable de Coutras.

Les écritures comptables, tant en fonctionnement qu'en investissement sont conformes à notre compte administratif. A l'unanimité de ses membres présents et représentés, le compte de gestion 2022 est approuvé par le Conseil Municipal qui autorise Madame le Maire à le signer.

III – AFFECTATION DU RÉSULTAT ((DELIB_2023_3)

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du compte administratif 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice	445 048,03 €	Dépenses de l'exercice	189 773,34 €
Recettes de l'exercice	447 409,00 €	Recettes de l'exercice	91 219,52 €
Résultat de l'exercice 2022 +	2 360,97 €	Résultat de l'exercice 2022 -	98 553,82 €
Report exercice 2021	+44 304,42 €	Report exercice 2021	+ 71 539,53 €
Résultat de clôture	+46 665,39 €	Résultat de clôture	- 27 014,29 €

Considérant les restes à réaliser sur l'exercice 2022,

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
57 240,00 €	57 000,00 €

Considérant les résultats de l'exercice 2022 et les restes à réaliser, le besoin de financement constaté en section d'investissement, est de 27 254,29 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve l'affectation de résultat 2022 suivante :

ARTICLE 1068 excédent de fonctionnement capitalisé.....	27 254,29 €
Excédent reporté en section de fonctionnement.....	19 411,10 €
Déficit reporté en section d'investissement	27 014,29 €

IV – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION (DELIB_2023_4)

Madame le Maire rappelle les taux d'imposition actuels :

- 34,14 % pour le foncier bâti
- 59,34 % pour le foncier non bâti
- 11,32 % pour la taxe d'habitation appliquée sur les résidences secondaires et les logements vacants.

Compte tenu de la conjoncture actuelle, de l'augmentation de 7 % des bases d'imposition, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux.

V – VOTE DU BUDGET 2023 ((DELIB_2023_5)

Madame le Maire présente les prévisions budgétaires pour l'année 2023 qui ont été vues par la commission des finances :

Section de fonctionnement

Dépenses.....	473 287,00 €
Recettes.....	453 785,90 €
excédent 2022 reporté.....	19 411,10 €

Madame le Maire propose de reconduire les subventions suivantes aux associations :

Section des jeunes pompiers de Libourne : 100 € / Saint Antoine Fait la Fête : 1700 € / FC ST ANTOINE : 400 € / Du côté de Chez Toine : 100 € / La Clef des Champs : 100 € / La Pétanque St Antoinaise : 100 € / Secours Populaire de Coutras : 100 € / Croix Rouge de Coutras : 100 € / ACCA (chasse) : 130 € / Société de Pêche : 160 € / REP Collège de Coutras : 100 € / Association des Maires de France : 137 € / Les Filous de l'Isle : 100 €
L'école de St Antoine a sollicité une subvention de 1 000 € pour financer une activité « école de cirque ».
L'école de Porchères a sollicité une subvention de 780 € pour financer une classe de découverte.

Section d'investissement

Dépenses.....	250 172,00 €
Recettes.....	250 172,00 €

Sont prévus en dépenses d'investissement : le remboursement du capital des emprunts, la deuxième tranche du réseau d'eaux pluviales rue de Joliberge, la réfection du pont de la Forêt, l'acquisition d'une cellule de refroidissement et d'une tablette Egalim pour la cantine, la toiture de l'église, auxquels s'ajoutent les restes à réaliser 2022.

Des crédits d'investissement ont été inscrits sur les opérations :

- éclairage public : extension du réseau électrique rue des Jardins, poste de commande rue de la Marne
- défense incendie : extincteurs à changer si besoin
- travaux voirie : busages, honoraires Cabinet Avis Conseils, travaux éventuels
- travaux mairie : prévision si travaux éventuels.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le budget 2023 et le versement des subventions énoncées aux associations ((*DELIB_2023_6*)).

VI – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame le Maire présente les modalités de financement possibles pour les opérations prévues au budget :

Fond Départemental d'Aide à l'Équipement aux Communes (FDAEC) (*DELIB_2023_7*)

A l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal sollicite une subvention de 13 989 € auprès du Conseil Départemental pour financer les projets suivants :

DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux voirie - Busage rue de Logerie	16 249,00 €	FDAEC	13 989,00 €
Réfection de la toiture de l'église	2 500,00 €	Autofinancement	7 821,50 €
Acquisition ordinateur portable	667,50 €		
Acquisition matériel pour la cantine - cellule de refroidissement - tablette Egalim	1 594,00 € 800,00 €		
Total	21 810,50 €	Total	21 810,50 €

Fond Départemental d'Aide à la Voirie Communale (FDAVC) (*DELIB_2023_8*)

Madame le Maire rappelle qu'une dérogation avait été accordée par le Conseil Départemental afin de nous permettre de commencer les travaux de réseaux d'eaux pluviales.

Les devis reçus relatifs à la réfection du pont de la Forêt sont supérieurs à l'estimatif de 2022. Ces travaux peuvent être présentés au FDAVC pour obtenir un complément de financement. Une subvention pourrait être accordée au titre de la sécurité par le Conseil Départemental.

A l'unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal sollicite auprès du Conseil Départemental une subvention au titre du FDAVC 2023 de 33 222 € soit 35 % du montant des travaux hors taxes, majorés du Coefficient Départemental de solidarité de 1,20.

DEPENSES	RECETTES
Création d'un réseau d'eaux pluviales..... 52 160,00 €	FDAVC 35% + CDS 1,20. 33 222,00 €
Réfection du pont de la route de la Forêt..... 26 940,00 €	Autofinancement..... 45 878,00 €
TOTAL..... 79 100,00 €	TOTAL..... 79 100,00 €

Et autorise Madame le Maire à demander le cas échéant, une subvention complémentaire au titre de la sécurité.

VII – SOUSCRIPTION D’UN EMPRUNT (DELIB_2023_9)

Un emprunt est nécessaire pour un équilibre budgétaire et une trésorerie moins tendue pour nos investissements de voirie indispensables qui doivent se faire rapidement. Plusieurs banques ont été contactées : Crédit Agricole, la Banque Postale et la Caisse d’Epargne.

A l’unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à souscrire un emprunt jusqu’à 60 000 € au vu de la meilleure proposition.

VIII – ADHÉSION AU SERVICE PRÉVENTION ET SANTÉ AU TRAVAIL (DELIB_2023_10)

Madame le Maire rappelle que les collectivités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de sa santé des agents placés sous leur autorité. Elles doivent donc disposer d’un service de prévention pour leurs agents. Nous adhérons déjà au Centre de Gestion pour ce service.

Le Centre de Gestion met en place un nouveau service de prévention et de santé au travail afin de proposer une offre globale portée par une équipe pluridisciplinaire. Ces services sont tarifés selon l’acte effectué.

A l’unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve l’adhésion au service prévention et santé au travail et autorise Madame le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion.

IX – ADHÉSION AU SERVICE APPRENTISSAGE DU CENTRE DE GESTION POUR FORMER UN(E) SECRÉTAIRE DE MAIRIE (DELIB_2023_11)

Le Centre de Gestion propose de nous accompagner dans la mise en place d’un contrat d’apprentissage afin de former une secrétaire de mairie.

Le contrat proposé est un contrat en alternance de droit privé par lequel l’employeur s’engage à verser un salaire et à assurer à l’apprenti(e) une formation professionnelle complète. La rémunération versée tient compte de son âge, de son niveau d’étude et de son année de formation.

A l’unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à ce contrat d’apprentissage ainsi que les conventions conclues avec l’organisme de formation. Les crédits sont inscrits au budget.

X – CONVENTION DE SERVITUDE AVEC « GIRONDE TRÈS HAUT DÉBIT » POUR L’INSTALLATION D’ÉQUIPEMENTS DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES SUR LE DOMAINE PRIVÉ DE LA COMMUNE (DELIB_2023_12)

« Gironde Très Haut Débit » propose d’installer sur la place Jules Verne une armoire nécessaire à la répartition de la fibre sur la commune.

A l’unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte l’implantation de ce matériel et autorise le Maire à signer la convention avec Gironde Très Haut Débit.

XI – ADOPTION DU RAPPORT N° 3 DE LA COMMISSION LOCALE D’ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE LA CALI (DELIB_2023_13)

Ce rapport fait état du transfert de la compétence « construction, aménagement, entretien et gestion d’équipements culturels et sportifs d’intérêt communautaire » et plus précisément sur le transfert du complexe aquatique « les Bains de l’Isle » situé à Saint Seurin sur l’Isle. Il détermine une évaluation de charges fixée à 272 769 €.

A l’unanimité de ses membres présents et représentés, le Conseil Municipal adopte le rapport n°3 de la CLECT.

XII – DÉVELOPPEMENT DE L’ÉOLIEN TERRESTRE DANS LA FORÊT DE LA DOUBLE (DELIB_2023_14)

Madame le Maire rappelle que nous nous sommes engagés dans la démarche de transition énergétique où l’éolien est favorisé. Notre commune est recensée dans la cartographie des zones propices à l’éolien, comme plusieurs communes du nord de la CALI dans le secteur de la forêt de la Double.

Considérant que la forêt de la Double est un réservoir pour la biodiversité, que la déforestation serait une calamité, que les feux naissants seraient difficilement accessibles, le Conseil Municipal, à l’unanimité de ses membres présents et représentés, demande que ces zones propices à l’éolien terrestre situées dans la forêt de la Double soient retirées de la cartographie.

XIII – PROJET OMBRIÈRE PLACE DES SPORTS (DELIB_2023_15)

Il est proposé au Conseil Municipal un projet d’ombrière photovoltaïque sur le terrain de pétanque et le skate park. Cet équipement sera entièrement pris en charge par le SDEEG.

A l’unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve ce projet et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à sa réalisation.

XIV – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

*** Délivrance des cartes d'identité et passeports**

Monsieur le Sous-Préfet a constaté les difficultés pour renouveler les pièces d'identité sur son territoire et favorise le développement des communes équipées.

La mairie de Saint Seurin sur l'Isle sera habilitée et équipée pour recevoir ces demandes dès le mois de mai 2023.

*** Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS)**

La CALI va mettre en place un PICS visant à apporter une aide aux communes concernées par les risques majeurs. Nous sommes concernés par les risques de feux de forêts et les inondations. Ce dispositif venant en complément de notre Plan de Sauvegarde nous apportera de l'aide complémentaire en cas de sinistres : nacelles, tracteurs et tout autre matériel. La CALI a déjà commencé à s'équiper.

*** Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat Déplacements**

Ce document en cours d'étude permettra d'étudier les possibilités d'évolution du territoire en construisant le projet d'aménagement du territoire de la CALI (PADD).

*** Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de VALorisation des ordures ménagères**

Suite au refus de la suppression de la collecte au porte à porte, une conciliation a eu lieu le 13 mars dernier entre la CALI et le SMICVAL. Nous n'avons pas encore de retour.

*** Fête des voisins**

Sur initiative du Conseil Municipal des Enfants, les habitants de la commune sont invités à participer à la fête des voisins le vendredi 26 mai 2023 à partir de 19 h, en partageant leur pique nique. La mairie offrira le verre de l'amitié.

*** Accueil des nouveaux habitants**

Les nouveaux habitants seront reçus officiellement à la mairie, le 24 juin 2023 à 11 h.

*** Cabinet médical**

Nous sommes heureux d'accueillir Madame ROUBY Irina, médecin généraliste, qui s'installe dans notre commune à compter du mois de mai prochain.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 9h15